

Parc éolien en mer de Saint-Nazaire

De l'appel d'offres au choix du lauréat

Débat public

Réunion publique du 28 mars 2013 à Saint-Nazaire

L'appel d'offres

- février 2011 : consultation publique sur le projet de cahier des charges
- 11 juillet 2011 : lancement de l'appel d'offres sur 5 zones pour 3000MW > Le Tréport, Fécamp, Courseulles sur mer, Saint-Brieuc et Saint-Nazaire
- 11 janvier 2012 : remise des offres et début de l'analyse par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et les préfets de région

Les offres sur Saint-Nazaire

- 2 candidatures sur Saint-Nazaire

- Consortium Iberdrola, Eole-RES, AREVA, Technip, STX, Neoen Marine, Caisse des Dépôts et aérogénérateurs Areva
- Consortium Eolien Maritime France (EMF) : EDF énergies nouvelles et DONG Energy Power, Nass and Wind offshore et aérogénérateurs Alstom

L'analyse des offres

- 3 critères : prix de l'électricité (40%), volet industriel (40%), prise en compte des usages de la mer et de l'environnement (20%)
- mise en service prévue pour 2018, avec une première tranche d'au moins 20% en 2018, au moins 50% en 2019 et l'ensemble du parc en 2020
- analyse du préfet de région en lien avec le préfet maritime :
 - risques maritimes, techniques, sociaux ;
 - activités existantes et environnement ;
 - développement industriel et recherche ;
 - emploi et retombées pour les territoires

Le lauréat et la levée des risques

- 30 mars 2012 : la CRE a rendu ses propositions aux ministres de l'écologie et de l'énergie

- 6 avril 2012 : annonce du Gouvernement des lauréats par zone
 - > Eolien Maritime France (EMF) pour la zone de Saint-Nazaire
 - > EMF a 18 mois pour lever les risques (techniques, environnementaux, sociaux) et confirmer sa capacité à réaliser le parc au tarif proposé pour l'électricité